

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023**

**DELIBERATION N°2023.00270**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU SUR LE QUARTIER TARENZAIZE BEAUBRUN COURIOT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 50  
Nombre de pouvoirs : 10  
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 23 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230615-D202300270IG

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU SUR LE QUARTIER TARENITAIZE BEAUBRUN COURIOT**

Par délibération du Conseil Métropolitain du 07 février 2019, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le quartier Tarentaize-Beaubrun-Couriot à Saint-Etienne.

Une convention d'OPAH-RU signée le 20 novembre 2019 entre Saint-Etienne Métropole, la Ville de Saint-Etienne, l'Etat, l'ANAH, le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et Action Logement définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Cette OPAH-RU a pour objectif d'accompagner les ménages en difficulté dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : soutien à la primo-accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, redressement ou valorisation des copropriétés fragiles, soutien à l'investissement locatif.

Les modalités d'intervention de la Métropole définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter un projet sur la ville de Saint-Etienne éligible au titre de l'OPAH-RU Tarentaize-Beaubrun-Couriot. Le détail de l'opération est annexé au présent rapport.

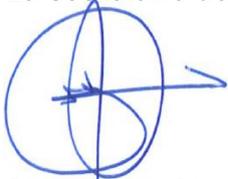
Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ce projet à 39 000 € pour un montant global de travaux de 412 310 € HT.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet présenté au titre de l'OPAH-RU Tarentaize-Beaubrun-Couriot ;**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 39 000 € ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat et cohésion sociale des exercices 2023 et suivants article 20422, chapitre 20.**

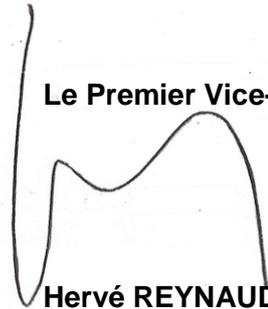
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



**Hervé REYNAUD**

**PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPAH-RU SUR LES QUARTIERS TARENTAIZE-BEAUBRUN-COURIOT**

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil Métropolitain du 27 janvier 2020, sont proposés les projets suivants :

Thématique	N° dossier	Nom des propriétaires	Commune de l'opération	Plan de financement prévisionnel des travaux			% Gain Economie et/ou classe énergétique après travaux
				Prix de revient des travaux - HT	Montant de la subvention ANAH	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	
Prime à la remise sur le marché de logements locatifs	2023.OPAH-RU TBC.002	SCI DELEAGE représenté par M. Régis DELEAGE, propriétaire bailleur de la copropriété situé au 8 avenue Augustin Dupré	SAINT-ETIENNE	247 922 €	126 329 €	30 000 €	66 % Classe : C
Valorisation des parties communes				164 388 €		9 000 €	
<b>TOTAL</b>				412 310 €	126 329 €	39 000 €	

